

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
LUNDI 12 JANVIER 2026 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Danny Roy et Ghislain Gagné et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent : Le conseiller Serge-Paul Jean.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

**2026-01-12-01 Ouverture de la séance**

**2026-01-12-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2026-01-12-03 Adoption des derniers procès-verbaux**

**2026-01-12-03.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 soit adopté.

**2026-01-12-03.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Gagné et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 soit adopté.

**2026-01-12-04 Liste des déboursés du mois de décembre**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 410 318,17 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

**2026-01-12-05 Correspondance (dons)**

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 8 décembre 2025. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

**2026-01-12-06 Contribution au transport adapté pour l'année 2026**

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapedia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMD, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMD dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2026 par une contribution financière de 8 557 \$.

**2026-01-12-07 Office municipal d'habitation – approbation du budget 2026**

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'approuver le budget 2026 de l'Office municipal d'habitation, lequel indique une participation municipale de l'ordre de 1 855 \$.

**2026-01-12-08 Adoption du Règlement numéro 537-25**

**Décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2026 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le Règlement numéro 537-25, décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2026 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2025 et qu'un projet dudit règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'adopter le règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2026 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant, lequel est identifié sous le numéro 537-25 et inscrit au livre des règlements.

**2026-01-12-09 ADMQ – Adhésions 2026**

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que soient renouvelées les adhésions de mesdames Johanne Arsenault et Nathalie Arsenault auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2026.

**2026-01-12-10 Entente portant sur les salaires et avantages sociaux 2026**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagné et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'approuver l'entente portant sur les salaires et avantages sociaux des employés de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'année 2026.

**2026-01-12-11 Service incendie – promotion au grade de lieutenant**

*Monsieur le conseiller Danny Roy déclare son conflit d'intérêt et s'abstient de voter.*

ATTENDU QUE monsieur William Roy, pompier au sein du Service incendie depuis le 7 octobre 2019, a démontré un professionnalisme exemplaire, un leadership reconnu, ainsi qu'une maîtrise des compétences opérationnelles et techniques requises pour exercer les fonctions de lieutenant;

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à la majorité (des membres du Conseil) :

QUE monsieur William Roy, pompier au sein du Service incendie, soit promu au grade de lieutenant, à compter du 9 janvier 2026;

QUE les responsabilités et conditions liées à ce poste soient appliquées selon les règles en vigueur.

**2026-01-12-12 Service incendie – promotion au grade de directeur adjoint**

ATTENDU QUE monsieur Marc Leblanc, pompier au sein du Service incendie depuis le 6 décembre 2011, a démontré un professionnalisme exemplaire, un leadership reconnu, ainsi qu'une maîtrise des compétences opérationnelles et techniques requises pour exercer les fonctions de directeur adjoint;

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE monsieur Marc Leblanc, pompier au sein du Service incendie, soit promu au grade de directeur adjoint, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022;

QUE les responsabilités et conditions liées à ce poste soient appliquées selon les règles en vigueur.

**2026-01-12-13 Service incendie et premiers répondants – allocations 2026**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le document « Service incendie et premiers répondants – allocations 2026 » soit adopté.

**2026-01-12-14 Ministère des Transports  
Permission – travaux de voirie et permis spéciaux**

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les différentes normes en signalisation routière lors de travaux en référence au Tome V – Signalisation routière;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2026;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise madame Martine Ratté, directrice des travaux publics, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, à agir comme signataires pour tous documents relatifs aux permis d'intervention ou permis spéciaux.

**2026-01-12-15      Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien – 2025-2026  
Dossier numéro APR62623  
Confirmation de la réalisation des travaux**

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a versé une compensation de 134 646 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon informe le MTMD de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**2026-01-12-16      Collecte et transport des matières résiduelles  
Octroi du mandat**

CONSIDÉRANT la demande de soumission par invitation écrite envoyée à deux entreprises pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
E360S	77 608,13 \$
GFL ENVIRONMENTAL INC.	71 310,02 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter l'offre déposée par GFL Environmental Inc. au montant de 71 310,02 \$, taxes incluses, pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour l'année 2026, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

QUE la Municipalité désigne monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, pour agir à titre de signataires pour ce contrat.

**2026-01-12-17      Grand défi étincelle jeunesse 2026**

CONSIDÉRANT l'organisation du Grand défi étincelle jeunesse 2026, soit une course à relais, qui aura lieu les 23 et 24 mai prochains, et qui reliera l'école des Deux-Rivières de Matapedia à la Ville de Percé.

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs sollicitent la permission de la Municipalité de Saint-Siméon pour courir sur l'accotement des routes désignées sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE chaque équipe de course sera suivie d'un accompagnateur adulte à vélo;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs s'assurent d'obtenir les autorisations requises auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de la Sécurité du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon autorise les élèves qui participent au Grand défi étincelle jeunesse 2026 à courir sur l'accotement de son territoire.

**2026-01-12-18 Autres sujets**

Aucun autre sujet traité.

**2026-01-12-19 Période de questions**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Deux (2) personnes étaient présentes.

**2026-01-12-20 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 15.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale